



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2011
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquantième session

1^{er}-10 février 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : élimination de la pauvreté

Déclaration présentée par la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur et par UNANIMA International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2012/1.



Déclaration

La pauvreté : un problème social lié aux rapports entre les sexes

L'élimination de la pauvreté représente un défi exceptionnel pour les États Membres et la communauté mondiale. En tant qu'organisations non gouvernementales travaillant avec les femmes et les filles dans plus de 75 pays, nous constatons de visu les conséquences de la pauvreté, particulièrement sur le plan de la condition féminine. D'après le *Rapport 2011 sur la situation sociale dans le monde : la crise sociale dans le monde*, le ralentissement économique mondial a des répercussions sociales négatives de vaste portée sur les individus, les familles, les collectivités et les sociétés, notamment une multiplication des violences à caractère sexiste. Une étude réalisée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international a fait ressortir que les disparités entre les garçons et les filles étaient de plus en plus importantes, étayant ainsi l'opinion répandue selon laquelle la répartition des ressources au sein des ménages favorise les garçons par rapport aux filles en temps de pénurie. La Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur et UNANIMA International estiment que la pauvreté, dans notre société mondialisée, est un fait moralement inacceptable et une violation des droits de l'homme.

La pauvreté n'est pas la conséquence de la rareté des ressources, mais de l'inégalité, et particulièrement de celle entre les sexes. Nous constatons que la pauvreté se féminise, ce qui entraîne une aggravation du problème de la traite d'êtres humains, et que l'accès à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, aux soins de santé et à l'éducation est insuffisant. Le fardeau de la pauvreté chronique accable avant tout la population féminine. Il ne s'agit pas seulement d'une simple augmentation du nombre de femmes et de filles vivant dans l'indigence, mais bien d'un problème social lié aux rapports entre les sexes, au patriarcat et à la discrimination qui, profondément ancré dans des structures injustes, se manifeste dans l'iniquité de l'accès aux services publics, les obstacles à l'éducation, le manque de soins de santé spécialisés, les inégalités qui caractérisent le marché du travail et les salaires, les contraintes de nature juridique et culturelle exercées sur la vie privée et publique, le déni des droits de propriété et l'injustice des régimes fonciers dont sont victimes les filles et les femmes.

Les femmes et les filles ont la capacité de transformer les économies rurales

La population féminine a un rôle indispensable à jouer dans la résolution des problèmes qui sont propres à la société mondiale actuelle, alors que les crises alimentaire, énergétique, climatique et financière exigent que les gouvernements redéfinissent leurs politiques de développement agricole et économique. Dans la déclaration qu'elle a faite le 25 octobre 2011, à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté a fait observer que la pauvreté résulte souvent de l'inadéquation des choix politiques opérés par les autorités nationales et les autres grandes entités économiques. C'est ce qu'explique le *Rapport 2011 sur la situation sociale dans le monde*, selon lequel l'apparition de chaînes d'approvisionnement alimentaire d'envergure mondiale a compromis les efforts visant à garantir la sécurité alimentaire à l'échelle nationale et locale. Une solution envisagée depuis peu

consisterait à ce que les pays très pauvres recentrent leur action sur leur propre production vivrière, de manière à y favoriser la sécurité et la viabilité sur le plan alimentaire et d'éviter une dépendance excessive à l'égard des marchés internationaux. La sécurité alimentaire étant un objectif prioritaire, le rapport estime qu'il est nécessaire de combiner des politiques agricoles et rurales. Les femmes jouent déjà un rôle essentiel dans l'agriculture familiale dès l'enfance. Si on leur accorde le droit d'occuper des terres, et qu'on leur permet d'avoir accès à l'éducation et d'être plus autonomes sur le plan économique, elles auront de bons atouts pour relever le défi de la sécurité alimentaire grâce à des activités rurales favorisant dans le même temps la gestion des crises climatique et énergétique.

On estime qu'il est nécessaire d'augmenter de 70 % la production vivrière mondiale d'ici à 2050 pour faire face à la croissance de la demande. Les filles apportent une contribution fondamentale aux activités domestiques et agricoles en milieu rural. Il est essentiel de renforcer leur capacité de jouer un rôle clef dans la production agricole afin d'atteindre des solutions appropriées et durables. Les agricultrices, en particulier, ont une capacité de production énorme, mais sous-exploitée jusqu'ici, qui pourrait faire la différence si on veillait à leur fournir à l'adolescence une éducation et une formation professionnelle appropriées et à mieux reconnaître leur rôle et leurs compétences. Les filles qui vivent en zone rurale sont capables de participer activement au changement social et économique.

Ce ne sont pas là de nouvelles idées. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a constaté que les femmes ne sont que rarement propriétaires de terres agricoles à titre officiel, et sont ainsi privées de toute sécurité en matière de patrimoine. Les femmes pauvres vivant en milieu rural doivent faire face à de nombreux désavantages, alors qu'elles seraient justement les mieux placées pour mettre en route les changements qui mèneraient à l'élimination de la pauvreté. La Banque mondiale a affirmé que le microfinancement permettait aux femmes pauvres de prendre une part active au changement économique en augmentant leur revenu et leur productivité, en améliorant leur accès aux marchés et à l'information, et en renforçant leur pouvoir décisionnel.

D'après le Center for Global Development, la population féminine vivant dans une situation de pauvreté chronique n'a pas seulement besoin de politiques adéquates, mais de sociétés qui leur donnent voix au chapitre et favorisent l'exercice de leurs droits. Pour définir des politiques qui soient profitables à tous, tiennent compte de la problématique hommes-femmes et reposent sur la participation de tous, les pouvoirs publics doivent prêter attention aux comportements sociétaux, notamment aux diverses structures patriarcales qui sapent les efforts des femmes et des filles, dont les droits et le bien-être conditionnent le bien-être des sociétés. Les moyens qu'on leur donne sont des moyens d'améliorer notre avenir.

Mise en œuvre de l'Initiative pour un socle de protection sociale et promotion du rôle de la population féminine

C'est aux autorités nationales qu'il incombe de lutter contre le problème multidimensionnel de la pauvreté. L'élimination de la pauvreté exige que des partenariats efficaces mettent en question et transforment non seulement les systèmes économiques, mais les structures sociales, culturelles et politiques qui ont donné lieu aux inégalités actuelles et les maintiennent en place. Une étude réalisée par l'Université de Manchester, l'Institute for Development Policy et le Brooks

World Poverty Institute indique que l'élimination de la pauvreté peut être entreprise de manière efficace au niveau national et local, à la condition que les populations pauvres apportent une contribution réelle. Il est de plus en plus largement admis que la protection sociale est un moyen de réduire la pauvreté et de promouvoir un développement plus équitable. Le socle de protection sociale, tel que défini par l'Organisation internationale du Travail, est une stratégie nationale visant à garantir à tous un accès minimal aux services essentiels et à une certaine sécurité du revenu. La mise en place d'un socle de protection sociale universel fondé sur des critères permettant de systématiquement tenir compte de la problématique hommes-femmes aura pour effet de réduire la pauvreté et de conférer dès l'enfance une plus grande autonomie aux femmes. Présentée à la quarante-neuvième session de la Commission du développement social comme un nouveau thème porteur, elle commence à se concrétiser et constitue un moyen très avantageux d'autonomiser la population féminine, contribuant également à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est de la plus haute importance de prendre des mesures axées sur les droits visant à autonomiser les femmes et les filles vivant dans la pauvreté au moyen de l'éducation, de la formation, d'un travail décent et du plein emploi, comme la mise en œuvre de l'Initiative pour un socle de protection sociale permettra de le faire.

La mise en place d'un socle de protection sociale créera les conditions nécessaires pour passer de la pauvreté élevée et de l'inégalité croissante d'aujourd'hui à une situation où la dignité et l'équité seraient universelles. La fourniture d'eau et d'assainissement, d'une éducation, de soins de santé et d'un revenu minimum, si elle est associée à un renforcement des infrastructures rurales et à des politiques agricoles garantissant la sécurité alimentaire des citoyens et arrêtées par les pays eux-mêmes, permettra d'accroître le bien-être des populations. Le rôle des filles et des femmes est indispensable à de telles évolutions. La volonté politique de réaliser des changements conduira à une nouvelle mobilisation en faveur de l'équité, de la viabilité et du bien-être de tous les citoyens.

Recommandations

Aborder les problèmes structurels et relatifs aux politiques qui entraînent et alimentent la croissance des inégalités, de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, grâce aux mesures suivantes :

- a) Appliquer une méthode fondée sur les droits de l'homme et éliminer toutes formes de discrimination et de violence dirigées contre les filles et les femmes;
- b) Fournir aux filles des espaces sûrs et, à cette fin :
 - S'attaquer à la domination patriarcale et traduire les auteurs d'actes de violence en justice;
 - Faciliter la participation des filles à tous les niveaux de la prise de décisions;
 - Recenser les filles (enregistrement des naissances et données ventilées);
 - Évaluer les progrès accomplis;

c) Mettre en œuvre l'Initiative pour un socle de protection sociale par les moyens suivants :

- Fourniture d'une éducation secondaire et tertiaire de qualité à la population féminine vivant en milieu rural;
- Prestation de services complets dans les zones rurales, notamment en matière de santé et d'information;
- Fourniture d'une formation permettant aux filles vivant à la campagne de devenir des protagonistes de l'économie rurale, en qualité de chefs d'entreprise, de travailleuses et de dirigeantes.

Le travail de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur et d'UNANIMA International consiste à aider des milliers de femmes à s'affranchir de la pauvreté chronique dès l'enfance, grâce à toute une gamme de programmes d'éducation, de formation et de microfinancement. Il est temps d'apporter des changements aux systèmes et aux structures. Le 15 octobre 2011, à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales, le Président de l'Assemblée générale a déclaré que l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies était de faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme une question prioritaire. Est-ce également l'objectif de votre pays?

Note : S'associent à la présente déclaration les organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Dominican Leadership Conference, International Presentation – Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary et Pax Christi International.